Conseils pratiques

AVANT DE PARTIR

1. Si ce n'est pas fait, veuillez prendre contact avec le bureau du transport au 418 986-2121 poste 8412 pour connaître les mesures disponibles.
2. Au besoin, contacter le Centre hospitalier universitaire de Québec pour bénéficier du programme Faites le plein d'amour de Irving Oil qui distribue des cartes-cadeaux d'essence aux familles qui doivent se déplacer pour les soins médicaux de leur enfant : 418 525-4444 poste 47218.
3. Au besoin, contacter les lieux d'hébergement disponibles près de l'hôpital où vous êtes transférés :

- **STE-JUSTINE** (Montréal)
  Hôtellerie Cachou : 514 345-4984
  ou 514 345-4616 (soir/fin de semaine)
  Manoir McDonald : 514 731-2871
- **ENFANT-JÉSUS** (Québec)
  Bureau des renseignements du CISSS des Îles :
  418 986-2121 poste 8412
- **CHUL** (Québec)
  Bureau des renseignements du CISSS des Îles :
  418 986-2121 poste 8412
  Manoir Ronald McDonald : 418 651-1771

4. S'assurer d'emporter les cartes d'identité, d'assurance maladie, le carnet de santé, etc.

PENDANT VOTRE SÉJOUR À L'HÔPITAL

- Assurez-vous de faire compléter et signer votre formulaire rose du bureau des transports par les intervenants requis. L'allocation sera versée selon les dates et signatures inscrites.
- Si vous avez besoin de support, référez-vous à l'infirmière ou au médecin afin de rencontrer le travailleur social de l'hopital où vous séjournez.
- Lors d'un long séjour, un travailleur social de cet établissement peut vous rencontrer afin d'évaluer si des ressources d'aide complémentaires sont disponibles. Il peut exister des ententes particulières entre cet hôpital et les fournisseurs d'accommodations dont vous pourriez bénéficier (hébergement et repas).
- Demander des reçus d'hébergement (même si c'est chez des amis ou de la famille). Conserver les reçus de taxi, d'essence, de frais de stationnement et de repas.

Conseils pratiques

À VOTRE RETOUR AUX ÎLES

- Pour le suivi médical de votre enfant, se référer à votre médecin traitant.
- Pour le suivi du développement de votre enfant ou pour la vaccination, communiquer avec l'infirmière en santé parentale infantile du CLSC des Îles (0-5 ans).
- Pour vous accompagner et vous diriger vers les programmes d'aide et ressources spécialisées accessibles selon la situation de votre enfant, communiquer à l'accueil du CISSS des Îles : 418 986-2572.
- Pour que l'allocation soit versée, vous devez présenter votre formulaire rose du bureau des transports dûment complété et signé à la travailleuse sociale du CLSC.

FONDS
Jeunesse l'Envol

Pour obtenir plus de renseignements ou pour déposer une demande

Communiquer avec la travailleuse sociale à l'accueil du CLSC au **418 986-2572**.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous avec elle pour que votre demande soit analysée.

PROGRAMME D'ENTRAIDE L'ENVOL

FONDS
Jeunesse l'Envol

Pour nos enfants et leur famille

Le Programme d'entraide l'Envol vient en aide aux parents qui doivent se déplacer à l'extérieur des Îles pour les soins de santé de leur enfant. Il permet d'assumer des frais de séjour exceptionnels et ponctuels requis dans certaines situations.



FONDATION
Santé
DE L'ARCHIPEL

VOLET A

Transfert médical d'urgence

Objectif

Aider les parents à assumer les frais de séjour lors d'un transfert médical d'urgence de leur enfant à l'extérieur des Îles.

Situations

- À la naissance, l'enfant a besoin d'une investigation importante et risque de recevoir un diagnostic majeur avec impact à long terme sur sa santé.
- L'enfant peut être atteint d'une maladie grave ou vient de subir un traumatisme grave qui menace sa vie ou risque de laisser une incapacité avec impact sur sa qualité de vie.
- L'enfant est atteint d'une maladie grave et son état de santé physique ou mentale nécessite un transfert pour des soins spécialisés.

Allocation pour frais de séjour

Selon la situation familiale, l'allocation suivante peut s'appliquer à partir de la date de la première consultation et jusqu'à la dernière*.

- Un soutien financier aux frais de séjour (50 $ / jour pour un maximum de 56 jours)

* *Un délai maximal de 7 jours entre les consultations est requis pour que l'allocation soit versée en continu.*



Publication juin 2021

VOLET B

Consultation spécialisée requise

Objectif

Aider les parents à assumer les frais de séjour à l'extérieur pour assurer le bon déroulement de la visite pour fins de consultation.

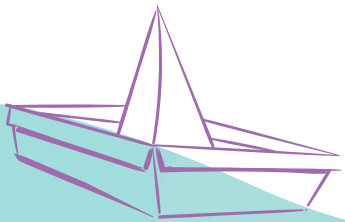
Situations

- L'hospitalisation d'un enfant prématuré.
- Des investigations médicales ou neuropsychologiques spécialisées nécessaires à l'extérieur des Îles.
- Le suivi médical de l'état de santé physique ou mentale d'un enfant gravement malade (leucémie, insuffisance rénale…).

Allocation pour frais de séjour

Selon la situation familiale, l'allocation suivante peut s'appliquer à partir de la date de la première consultation et jusqu'à la dernière*.

- Un soutien financier aux frais de séjour (50 $ / jour pour un maximum de 56 jours)



Éligibilité

- L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans et doit résider aux Îles de la Madeleine.
- Le revenu familial doit être de moins de 100 000 $.

VOLET C

Long séjour hospitalier

Objectif

Aider les parents lors d'un long séjour (plus de 10 jours), à assumer des frais de séjour requis pour la santé d'un enfant.

Situations

- Femme enceinte de moins de 36 semaines ou ayant des complications durant la grossesse.
- Bébé de petit poids (-5 lbs)
- Rendez-vous réguliers (tous les mois, toutes les semaines)
- Plusieurs déplacements dans une année

Allocation pour frais de séjour

Selon la situation familiale, l'allocation suivante peut s'appliquer pour toute la durée d'un long séjour hospitalier* (plus de 10 jours à partir de la date de la première consultation et jusqu'à la dernière).

- Un soutien financier aux frais de séjour (50 $ / jour pour un maximum de 56 jours)

